

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni à la salle polyvalente, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BAILLY Sylvain, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS EXCUSÉS : BEDIOT Daniel (pouvoir à JEANNEAUX Jean-Claude).

ABSENTS : ECOIFFIER Ludovic et GAUDILLIER Stéphane.

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Renouveler la demande de DETR pour le lotissement les Saules avec le plan de financement comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellés	Montant HT	Libellés	Montant HT	%
Renforcement extension Lotissement	18 673.58 €	Renforcement extension Lotissement	5 602.07 €	30 %
Alimentation du Lotissement en réseaux secs	43 754.47 €	Alimentation du Lotissement en réseaux secs	13 126.34 €	
		Autofinancement	43 699.64 €	70 %
Total	62 428.05 €	Total	62 428.05 €	100 %

- Valider toutes les propositions de la commission du CCAS, indiquées ci-dessous :

Les tarifs du repas seront :

- Pour les conjoints : 25 €.
- Pour les présidents d'associations et membres de commissions : 12.50 €.
- Le prix du colis sera de 22 € par personne et 35 € pour les couples.

Rappel des conditions d'attributions des colis et d'inscriptions au repas :

- Avoir plus de 70 ans dans l'année.
- Être domicilié à Longwy sur le Doubs.
- Être inscrit sur les listes électorales.

Il n'y aura pas de vin d'honneur après la commémoration du 11 novembre.

- Approuver les statuts adoptés par le Comité Syndical du SIEA des 3 rivières dans sa séance du 28 septembre 2021 et son projet de statuts.
- Retenir l'entreprise MALPESA dans la cadre du marché de viabilisation du Lotissement les Saules choisie par la commission d'appel d'offres.

***LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE AVEC ONZE VOIX POUR
ET UNE ABSTENTION DE M. CLAVIER HERVÉ DE :***

- Approuver les propositions de la commission Foires comme suit :

Les dates seront :

- **Foire de printemps : les 23 et 24 avril 2022.**
- **Foire d'automne : les 24 et 25 septembre 2022.**

- Les tarifs de la foire de printemps 2022 seront 8 € le m linéaire et gratuit pour la fête foraine.
- Les tarifs de la foire d'automne 2022 seront :
 - Allée 0 : 17.50 le m linéaire.
 - Allées 1 à 8 : 15 € le m linéaire.
 - Rues goudronnées : 20 € le m linéaire.
 - Restauration > 100m² : 3€ le m².
 - Restauration < 100m² : 4€ le m².
 - Matériel agricole : 1€ le m².
 - Fête foraine : 1€ le m².
 - Aucun forain ne pourra s'installer sur le champ de foire sans avoir payé sa place.
 - Forfait poubelles : exposants : 10 €, buvettes : 50 € et restaurations : 150 €.
 - Inscription avant le 1^{er} juillet ; 10 % supplémentaire du coût total de la place et exposition à la perte de l'emplacement habituel seront appliqué après cette date.
 - Place de parking : voiture 5 € - moto 3 €.
- Tous les emplacements auront une profondeur de 5 m maximum offerte.
- Toute inscription non payée ne sera pas validée.
- Les buvettes placées à proximité de la fête foraine le samedi soir pourront rester ouvertes jusqu'à 22h00.
- Un chapiteau avec marchands de vins de différentes régions, de producteurs locaux, etc. sera mis en place.
- Une recherche de sponsors sera faite par la commune.
- Une animation devra être mise en place (petit train ou autre).
- Le syndicat départemental en charge du concours Simmental sera contacté pour une éventuelle participation à la foire.

Le Maire

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h40.



Pierre THIÉBAUT